



NATIONS UNIES  
**JOURNAL**

---

**Commission pour la prévention  
du crime et la justice pénale**

**Trente-deuxième session**  
Vienne, 22-26 mai 2023

---

N° 5

**PROGRAMME DES SÉANCES – VENDREDI 26 MAI 2023**

**15 heures-  
18 heures**

**10<sup>e</sup> séance**

**Salle des plénières  
Bâtiment M/en ligne**

*Point 13* : Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente-deuxième session

**Projets de résolutions :**

E/CN.15/2023/L.2  
E/CN.15/2023/L.3  
E/CN.15/2023/L.5/Rev.1  
E/CN.15/2023/L.6  
E/CN.15/2023/L.7

**Projet de rapport :**

E/CN.15/2023/L.1  
E/CN.15/2023/L.1/Add.1  
E/CN.15/2023/L.1/Add.2  
E/CN.15/2023/L.1/Add.3  
E/CN.15/2023/L.1/Add.4  
E/CN.15/2023/L.1/Add.5  
E/CN.15/2023/L.1/Add.6  
E/CN.15/2023/L.1/Add.7  
E/CN.15/2023/L.1/Add.8

**ACCÈS À DISTANCE** : Il sera possible d'accéder à distance aux débats de la plénière sur le site Web de la Commission, à l'adresse <https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/Secretariat/online.html>.

**JOURNAL** : Le Journal de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale paraît chaque matin. On y trouve des informations sur les séances de la journée et des avis divers.

Suivez-nous sur Twitter (@UNODC et @CCPCJ) et utilisez les mots-dièse #CCPCJ2023 et #CCPCJ32 sur les médias sociaux.

[https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/32\\_Session\\_2023/32CCPCJ\\_Main.html](https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/32_Session_2023/32CCPCJ_Main.html)



## COMITÉ PLÉNIER

10 heures-13 heures 9<sup>e</sup> séance

Salle des conseils A  
Bâtiment M/en ligne

Examen des projets de résolutions :

E/CN.15/2023/L.2, L.6 et L.7

### MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Un programme de manifestations parallèles est prévu pendant la session ordinaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. La liste des manifestations parallèles figure dans le programme de la trente-deuxième session de la Commission, disponible sur le [site Web de la session](#).

### EXPOSITIONS

Un programme d'expositions est prévu pendant la session ordinaire de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. La liste des expositions figure dans le programme de la trente-deuxième session de la Commission, disponible sur le [site Web de la session](#).

## AVIS DIVERS

1. On trouvera en annexe au présent Journal une liste de numéros de bureau et de coordonnées utiles pendant la trente-deuxième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.
2. Des informations générales sur la session sont disponibles dans les [modalités d'organisation de la trente-deuxième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale](#) ainsi que dans les [informations destinées aux participantes et participants](#).
3. La trente-deuxième session se tiendra selon des modalités hybrides, associant participation sur place et en ligne.

### Participation sur place

4. Les séances plénières se dérouleront dans la salle des plénières du bâtiment M, et les séances du Comité plénier dans la salle des conseils A du bâtiment M du Centre international de Vienne.

### Participation en ligne

5. Il sera possible d'assister aux réunions sur une plateforme de conférence en ligne. Toutes les séances plénières et les séances du Comité plénier, y compris les consultations informelles, ainsi que les manifestations parallèles, seront accessibles par ce moyen. On trouvera des informations sur l'accès en ligne à l'adresse <https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/Secretariat/online.html>.

### Déclarations

6. Les déclarations des États Membres et des autres parties prenantes sont limitées à **trois minutes**.
7. Afin de faciliter le travail des interprètes, les personnes qui feront des déclarations sont priées d'en communiquer le texte au Groupe de la gestion des séances par courriel ([unov.conference@un.org](mailto:unov.conference@un.org)) bien avant la réunion, et au plus tard deux heures avant leur prise de parole. Il conviendra d'indiquer, sur la ligne mentionnant l'objet du courriel ainsi que dans l'en-tête de la déclaration, le nom de la réunion, l'identité de l'orateur ou de l'oratrice et le point de l'ordre du jour.

### Salles de conférence

8. Dans les salles de conférence du bâtiment M dotées d'installations pour l'interprétation simultanée, tous les sièges seront équipés d'un appareil récepteur et d'écouteurs portatifs. Les personnes qui participent à la session sont priées de laisser ce matériel en place.

### Documentation

9. De manière générale, la réunion se déroulera sans papier.
10. Les **documents d'avant-session** ont été publiés **sous forme électronique**, dans les six langues officielles, sur le [site Web de la trente-deuxième session](#).
11. Les **documents de session** seront publiés **sous forme électronique**, dans les six langues officielles, sur le [site Web de la trente-deuxième session](#) et sur le site Web du Système de diffusion électronique des documents (<https://documents.un.org/prod/ods.nsf/home.xsp>). En outre, chaque délégation assistant physiquement à la session recevra un jeu complet (un seul) de documents de session, dans la langue de son choix.
12. Un **journal** présentant le programme de la journée et d'autres informations relatives au déroulement de la session sera mis en ligne chaque matin sur le [site Web de la session](#).

### Langues de la trente-deuxième session de la Commission

13. Les langues officielles de la trente-deuxième session sont les six langues officielles de l'ONU, soit l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les documents officiels de la session seront disponibles dans ces six langues.

## Réunions bilatérales

14. Pour réserver des salles en vue de tenir des réunions bilatérales pendant la trente-deuxième session, il convient de s'adresser à :

M<sup>me</sup> Maxine JACOBS  
[maxine.jacobs@un.org](mailto:maxine.jacobs@un.org)  
(+43-1) 26060-5771

ou

M. Jean-Michel CREIGHTON  
[jean-michel.creighton@un.org](mailto:jean-michel.creighton@un.org)  
(+43-1) 26060-3119

15. Les demandes doivent indiquer la date et l'heure de la réunion, ainsi que sa durée envisagée et le nombre de personnes devant y participer.

## Liste des personnes participant à la session

16. Les délégations sont priées de remettre les corrections et additions éventuelles à la liste par écrit au secrétariat des organes directeurs ([unodc-sgb@un.org](mailto:unodc-sgb@un.org) ; bureau **M0110**)

## Connexion au réseau sans fil

17. L'accès sans fil à Internet est disponible dans l'ensemble du bâtiment M.

## Services de restauration

18. Une cafétéria, un restaurant et un bar à cocktails se trouvent au rez-de-chaussée du bâtiment F. La cafétéria est ouverte de 7 h 30 à 10 heures (petit déjeuner) et de 11 h 30 à 14 h 30 (déjeuner). L'espace café de la cafétéria est ouvert de 8 heures à 15 h 30. Le restaurant est ouvert de 11 h 30 à 14 h 30 (il est conseillé de réserver, au poste 4877). Le bar à cocktails se trouve dans la salle F0E, près du restaurant, et est ouvert de 15 h 30 à 20 heures le mercredi et le jeudi, et de 15 h 30 à 21 heures le vendredi. Les salons des délégations des bâtiments M (salle M0E) et C (salle C07) sont ouverts de 9 heures à 16 h 30, et le salon Quattro Uno du bâtiment C (salle C04) de 9 heures à 16 heures. Des déjeuners et réceptions privés peuvent être organisés au Centre international de Vienne ; il faut, à cet effet, se mettre en rapport avec les services de restauration (tél. : +43 1 26060-4875 ; courriel : [cateringvic@eurest.at](mailto:cateringvic@eurest.at)).

## Banques

19. Il est possible d'effectuer des opérations bancaires à l'agence de la Bank Austria située au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment C. Les heures d'ouverture sont actuellement de 9 heures à 15 heures, du lundi au vendredi.

## Services postaux

20. Un bureau de poste, situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment C (salle C0101, poste 4986), assure tous les services postaux ordinaires. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 11 h 15 et de midi à 17 heures.

## Premiers secours

21. Des soins peuvent être dispensés à l'infirmerie du service médical, située au 7<sup>e</sup> étage du bâtiment F du Centre international de Vienne (poste 22223 et, en cas d'urgence, 22222). L'infirmerie est ouverte de 8 h 30 à 17 h 30. En cas d'urgence en dehors de ces heures, s'adresser à la permanence du Service de sécurité (bureau F0E21, poste 3903).

22. La pharmacie est située au 7<sup>e</sup> étage du bâtiment F (salle F0715). Elle est ouverte du lundi au vendredi, de 10 heures à 17 heures.

## Sécurité

23. Pendant la trente-deuxième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, les autorités autrichiennes assureront la sécurité à l'extérieur du Centre international de Vienne. À l'intérieur, la sécurité sera assurée par le Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU. Pour toute demande particulière concernant la sécurité et les questions connexes, il convient de s'adresser à :

Équipe de planification, Service de la sécurité et de la sûreté de l'ONU (copie au Coordonnateur ou à la Coordonnatrice pour les questions de sécurité)  
Bureau F0E01

24. Pour des raisons de sécurité, les personnes participant à la session sont priées de ne pas laisser leurs bagages, porte-documents ou ordinateurs portables sans surveillance.

### **Objets trouvés**

25. Pour toute demande concernant des objets perdus au Centre international de Vienne, s'adresser au bureau central du Service de la sécurité et de la sûreté (bureau F0E18, face à la cafétéria). L'extension téléphonique est 3903.

### **Urgences**

26. Toutes les situations d'urgence survenant au Centre international de Vienne doivent être signalées directement au poste 99.

### **Accès au Centre international de Vienne**

27. Il est conseillé aux personnes arrivant au Centre international de Vienne par taxi de descendre dans la contre-allée (Nebenfahrbahn) de la Wagramer Strasse. Elles s'inscriront ensuite à la Porte 1, traverseront l'esplanade (Memorial Plaza) en direction de l'entrée « A » et, de là, suivront les panneaux conduisant au bâtiment « M ». Celles qui arrivent en métro (ligne U1) devront descendre à la station « Kaisermühlen/Vienna International Centre » et suivre les panneaux « Vienna International Centre ». Elles s'inscriront ensuite à la Porte 1, traverseront l'esplanade (Memorial Plaza) en direction de l'entrée « A » et, de là, suivront les panneaux conduisant au bâtiment « M ».

28. Il n'est pas prévu d'espace de stationnement pour les personnes participant à la session, hormis pour les membres de missions permanentes titulaires d'un permis de stationnement valable.

### **Accès en ligne à la documentation**

29. Les documents de la trente-deuxième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sont mis en ligne sur le site Web suivant :



**\*\*\*URGENCES : poste 99\*\*\***